BALO

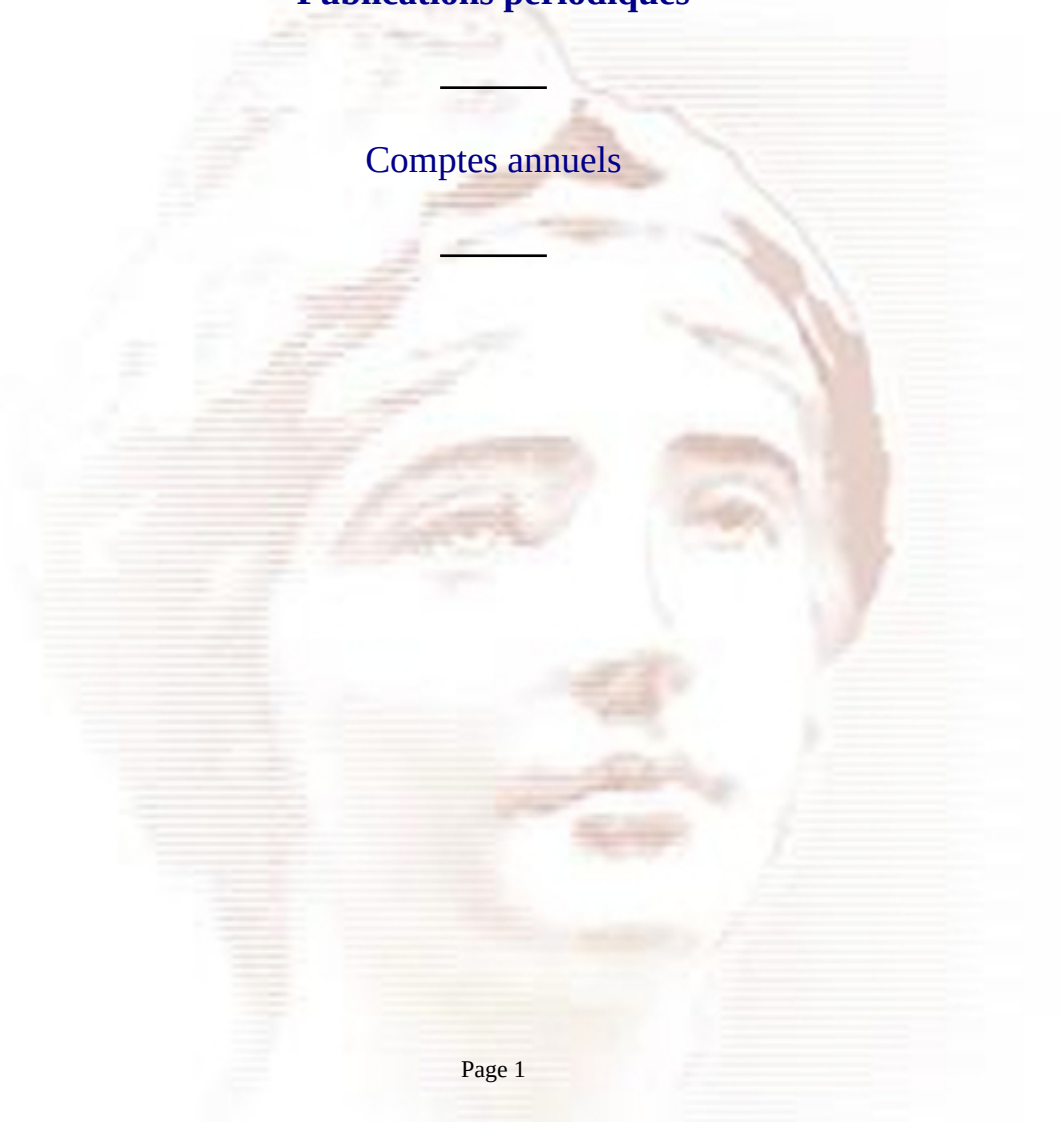
BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



BAIL ACTEA
Société anonyme au capital de 76.838.000 €
Siège social : 15 rue du Palais Rihour - 59000 LILLE
342 468 600 RCS Lille Métropole

Documents comptables annuels au 31 décembre 2023 approuvés par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2024

I. – Bilan au 31 décembre 2023
(en K. euros)

Actif en K. Euros	31-déc-23	31-déc-22
Caisse, banques centrales, CCP	0	0
Effets public et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	70 894	156 532
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat	1 165 762	1 055 390
Location simple	464 345	486 031
Immobilisations incorporelles	0	5
Immobilisations corporelles	616	707
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de négociation et de règlement		
Autres actifs	8 728	20 150
Comptes de régularisation	459	778
Total de l'actif	**1 710 804**	**1 719 593**

Passif en K. Euros	31-déc-23	31-déc-22
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	1 622 797	1 616 567
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	29 459	32 801
Comptes de régularisation	24 759	21 370
Comptes de négociation et de règlement		
Provisions	849	983
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	800	800
Capitaux propres hors FRBG	**32 140**	**47 072**
Capital souscrit	76 838	76 838
Primes d'émission	7 232	7 232
Réserves	6 158	6 158
Ecarts de réévaluation		
Provisions règlementées et subventions d'investissement		
Report à nouveau (+/-)	-43 156	-23 404
Résultat de l'exercice (+/-)	-14 932	-19 752
Total du passif	**1 710 804**	**1 719 593**

Hors-bilan en K. Euros	31-déc-23	31-déc-22
Engagements donnés		
Engagements de financement	71 785	84 692
Engagement de garantie		
Engagements sur titres		
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagement de garantie	48 378	70 501
Engagement sur titres		

II. – Compte de résultat

Compte de résultat en K. Euros	31-déc-23	31-déc-22
+ Intérêts et produits assimilés	3 709	589
- Intérêts et charges assimilées	-22 096	-4 143
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	384 355	340 771

- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	-360 201	-329 323
+ Produits sur opérations de location simple	160 391	141 133
- Charges sur opérations de location simple	-161 629	-150 318
+ Revenus des titres à revenu variable		
+ Commissions (produits)		
- Commissions (charges)	-3 060	-3 447
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		
+/-Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.		
+ Autres produits d'exploitation bancaire	110	125
- Autres charges d'exploitation bancaire		
Produit net bancaire	**1 579**	**-4 613**
- Charges générales d'exploitation	-14 666	-14 698
+/-Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-108	-141
Résultat brut d'exploitation	**-13 195**	**-19 452**
+/- Coût du risque	-1 737	-109
Résultat d'exploitation	**-14 932**	**-19 561**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-191
Résultat courant avant impôt	**-14 932**	**-19 752**
+/- Résultat exceptionnel	0	0
- Impôt sur les bénéfices		
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0
Résultat net	**-14 932**	**-19 752**

III. – Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de 14.932.413,94 € en totalité au report à nouveau qui passe ainsi d'un montant déficitaire de 43 155 983,26 € à un montant déficitaire de 58 088 397,20 €.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes	Eligible à l'abattement de
2022	0,00 €	40 % pour les personnes physiques
2021	0,00 €	40 % pour les personnes physiques
2020	0,00 €	40 % pour les personnes physiques

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

IV. -- Annexe aux comptes
(en milliers d'euros sauf mention contraire)

Exercice 2023

I - Faits caractéristiques de l'exercice

Il n'y a pas de faits marquants sur l'exercice 2023.

2023 : la mise en place de la désinflation

L'année 2023 a été marquée par la mise en place du mouvement désinflationniste mondial, longtemps attendus pour permettre aux banques centrales occidentales d'arrêter leur cycle de remontée des taux directeurs. Malgré le maintien des risques géopolitiques sensibles (poursuite du conflit en Ukraine, tensions au Moyen-Orient et attaques en mer Rouge), les prix des matières premières se sont globalement stabilisés après une année 2022 marquée par l' envolée des cours. Si la désinflation a démarré lentement au premier semestre, elle s'est ensuite durablement installée des deux côtés de l'Atlantique, permettant aux banques centrales de mettre en pause leur politique monétaire à la fin de l'été et de maintenir les taux directeurs inchangés depuis. Après avoir atteint des plus hauts historiques depuis 2010, les taux souverains ont finalement rechuté fortement à l'automne lorsque les investisseurs ont finalement rechuté fortement à l'automne lorsque les investisseurs financiers se sont rassurés quant à la capacité des banques centrales occidentales à lutter efficacement contre l'inflation. Cela a permis de soutenir les marchés d'action avec un rallye de fin d'année d'une ampleur rare. Le profil de croissance s'est toutefois nettement différencié entre l'Europe et les Etats-Unis. Le Vieux Continent a continué de souffrir du ralentissement de la demande mondiale, du niveau toujours élevé de l'inflation ou encore de la réduction du soutien budgétaire. Il a également été affecté par le durcissement des conditions financières de la Banque centrale européenne (BCE) mais aussi par les fragilités de l'industrie allemande induites par la crise énergétique.

II - Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1 - Présentation des comptes

Bail Actéa est une société de financement dans le crédit-bail mobilier et la location avec option d'achat. Elle est soumise aux dispositions de la loi bancaire du 24 janvier 1984, relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :
• du règlement de l'ANC 2014-07 du 26 Novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire
• du règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016 relatif au plan comptable général pour les opérations non visées par le règlement de l'ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

2.2 - Principes généraux et méthode d'évaluation

2.2.1. Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur historique, diminuées des amortissements cumulés qui sont calculés sur la durée de vie estimée du bien selon le mode linéaire ou dégressif lorsque la législation fiscale le permet.

2.2.1.1. Crédit-bail, location avec option d'achat et location simple

Ces rubriques recensent les immobilisations données en location nettes des amortissements comptables pratiqués. Les biens en contentieux font l'objet d'une dépréciation estimée par comparaison entre le prix de cession probable et la valeur nette comptable.

Ces rubriques intègrent également les commissions versées ou reçues restant à étaler en application du CRC 2009-03. Les commissions versées aux apporteurs d'affaires sur opérations de crédit-bail ou location avec option d'achat sont rapportées progressivement au résultat selon la durée du contrat.

En matière d'amortissement, les principes retenus sont conformes aux préconisations de l'avis du conseil national de la comptabilité n° 2006-C du 04/10/2006. Les traitements antérieurs ont été maintenus.

Type de matériel	Durée d'amortissement
Matériel roulant (hors autocars)	4 ans
Autocars	7 ans
Matériel agricole, industriel, travaux publics	7 ans
Matériel informatique & imprimerie	4 ans
Matériel médical	5 ans
Autres matériels	5 ans

2.2.1.2. Immobilisations incorporelles

Elles sont principalement constituées des logiciels acquis par Bail Actéa et font l'objet d'un amortissement en fonction de leur durée d'utilisation prévue sans excéder cinq ans.

2.2.1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode linéaire ou dégressif. Les durées d'amortissements généralement retenues sont de 8 à 10 ans pour les aménagements, 5 à 10 ans pour les mobiliers et matériels.

2.2.2. Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une évaluation individuelle.

Par application du règlement de l'ANC 2014-07, il est distingué dans l'annexe les créances saines et les créances douteuses. Sont classées en créances douteuses :
- les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel, impayées depuis plus de 3 mois,
- les créances qui, avant même l'expiration du délai indiqué ci-dessus, présentent un caractère contentieux avéré (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle...).

Lorsque les conditions de solvabilité d'une contrepartie sont telles qu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours sous risque sont désormais ventilés en encours douteux et encours douteux compromis. Les encours douteux compromis reprennent principalement les créances résiliées en opération de crédit-bail et location financière et les créances qualifiées de douteuses depuis plus d'un an.

Il convient de préciser que les encours douteux restructurés et reclassés en sains ne font pas l'objet d'octroi à des conditions hors marché.

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme et sont augmentées des intérêts courus et non échus.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou dettes à terme. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

2.2.2.1. Dépréciations pour créances douteuses et contentieuses

Elles sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers (risques encourus, valeurs potentielles de recommercialisation des matériels, garanties mises en œuvre) et de la perte probable qui en résultera pour la société. Les indemnités de résiliation portant sur des créances douteuses font l'objet d'une dépréciation intégrale portée en diminution du PNB.

2.2.2.2. Autres dépréciations

Les dépréciations affectées à des risques spécifiques inscrits au bilan sont portées en déduction des actifs correspondants.

2.2.3. Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier.

2.2.3.1. Autres provisions pour pertes et charges

La société constitue des provisions pour risques et charges destinées à la prémunir contre des risques inhérents à son activité lorsque des raisons de prudence l'imposent.

2.2.3.2. Provision pour retraites

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont provisionnés. Le chiffrage de ces engagements est effectué en calculant les droits acquis et en appliquant le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et un taux d'actualisation. Le taux de charges social est ensuite appliqué.

Les hypothèses pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des obligations d'entreprises de première catégorie (3,4 % en 2022) et le taux d'évaluation des salaires, évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

Les futures indemnités de fin de carrière sont soit couvertes par un contrat d'assurance, soit provisionnées dans les comptes de Bail Actéa pour la part non couverte par le contrat.

2.2.4. Comptabilisation des charges et produits

La comptabilisation des charges et produits, y compris les loyers, intérêts et commissions respecte le principe de rattachement à l'exercice.

Au cas particulier des loyers de crédit-bail et location financière, les produits de loyers sont comptabilisés par Bail Actéa selon un rythme cohérent avec le rythme de consommation des avantages économiques issus de l'actif loué. Dans l'immense majorité des cas, ce rythme correspond à l'échéancier contractuel convenu entre Bail Actéa et son client.
Dans le contexte particulier de la crise sanitaire de la Covid 19, Bail Actéa a été amené à accorder à un certain nombre de ces clients des moratoires, d'une durée maximale de 6 mois, pendant laquelle aucun loyer n'a été facturé ni encaissé. Les loyers correspondants ont été reportés soit sur une période additionnelle en fin de bail, soit sur l'ensemble des échéances restantes jusqu'à la fin du contrat de location.
Une telle suspension des facturations et encaissements a eu pour objectif de soulager la trésorerie des clients, et n'a aucun lien avec le rythme de consommation des avantages économiques issus de l'actif. Par conséquent, Bail Actéa, pour les contrats faisant l'objet d'un tel moratoire, a décidé de linéariser les loyers restant à payer jusqu'à la fin du contrat sur l'ensemble de la durée résiduelle, y compris la période de moratoire. Ainsi, des « loyers à facturer » ont été reconnus en produits au titre du moratoire, et seront repris au fur et à mesure des facturations ultérieures. »
Le montant de ces produits à recevoir s'élève à 6 339 K€ en 2023 (13 233 K€ en 2022).

Les charges générales d'exploitation comprennent principalement les rubriques « frais administratifs » et « frais de personnel ». Cette dernière rubrique inclus l'ensemble des dépenses liées au personnel et intègre la participation des salariés et l'intéressement se rattachant à l'exercice.

2.2.5. Produits et charges exceptionnelles

Les éléments susceptibles de contribuer au résultat exceptionnel sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

2.2.6. Impôts sur les sociétés

Pour les exercices ouverts en 2023, le taux normal est de 25 %.
L'impôt sur les sociétés constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les charges et les produits quelle que soit la date de son paiement effectif.

2.2.7. Instruments financiers à terme

Depuis le mois de juin 2017, il n'y a plus d'opérations d'instruments financiers à terme sur un marché de gré à gré ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux. Antérieurement à cette date, ces opérations étaient enregistrées conformément au règlement de l'ANC 2014-07 et au règlement n° 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire.

III - Notes sur le bilan

3.1 - Actif

3.1.1. Operations de crédit-bail et de location avec option d'achat, location simple

3.1.1.1. Immobilisations louées

Ventilations des immobilisations de crédit-bail, location financière et location avec option d'achat :

Etat des immobilisations	Valeur Brute 31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute 31/12/2023
Crédit-Bail	1 811 140	504 355	307 298	2 008 197
Location Financière	891 596	160 237	131 866	919 967
Location Option d'Achat	4 601	832	1 013	4 420
Immobilisations en cours	13 045	13 529	13 045	13 529
Total	**2 720 382**	**678 953**	**453 222**	**2 946 113**

Les immobilisations en cours en 2023 concernent des immobilisations en crédit-bail pour 11 577 K€ et des immobilisations financières pour 1 953 K€.

Ventilations des amortissements et dépréciations sur immobilisations de crédit-bail, location financière et location avec option d'achat :

Etat des amortissements et des provisions	Amortissements et dépréciations cumulés 31/12/2022	Virement de compte à compte	Dotations	Reprises	Amortissements et dépréciations cumulés 31/12/2023
Crédit-Bail	788 619	990	343 279	253 795	879 093
Location Financière	423 588	-990	166 294	113 838	475 054

Location Option d'Achat	2 542	0	1 126	965	2 703
Total	**1 214 749**	**0**	**510 699**	**368 598**	**1 356 850**

A noter que les dépréciations sur immobilisations louées, comprises dans le tableau ci-dessus, ressortent au 31/12/2023 à 2 154 K€ (603 K€ en 2022) après comptabilisation d'une dotation de 1 994 K€ et d'une reprise pour 443 K€.

3.1.1.2. Créances rattachées

La valeur nette des créances rattachées sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat s'établit au 31/12/2023 à 23 363 K€ (21 825 K€ en 2022), celle sur opérations de location financière à 17 479 K€ au 31/12/2023 (13 965 K€ en 2022) et comprennent conformément à l'avis du CNC 2009-05 les commissions d'apports reçues ou payées restant à étaler. Est compris dans les créances rattachées les reports covid pour 6 339 K€ (5 190 K€ en CB et 1 149 K€ en LF)

Ventilations des créances et dépréciations sur créances douteuses :

Créances rattachées Crédit-Bail LOA	Valeur Brute 31/12/2023	Dépréciations 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022
Commissions restant à étaler	483		483	-41
Clients sains	19 050		19 050	20 442
Douteux compromis	6 747	5 385	1 362	755
Douteux non compromis	2 864	396	2 468	669
Total	**29 144**	**5 781**	**23 363**	**21 825**

Créances rattachées Location Financière	Valeur Brute 31/12/2023	Dépréciations 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022
Commissions restant à étaler	1 288		1 288	611
Clients sains	14 438		14 438	12 875
Douteux compromis	6 941	5 874	1 067	143
Douteux non compromis	1 525	839	686	336
Total	**24 192**	**6 713**	**17 479**	**13 965**

3.1.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Ventilations et variations des immobilisations propres de Bail Actéa :

Etat des mouvements des immobilisations	Valeur Brute 31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute 31/12/2023
Immobilisations Incorporelles	1 172	0	0	1 172
Amortissements	1 168	4	0	1 172
Net	4	-4	0	0
Immobilisations Corporelles	1 498	12	3	1 507
Amortissements	791	104	4	891
Net	707	-92	-1	616
Immobilisations en cours	0			0
Total	**711**	**-96**	**-1**	**616**

3.1.3. Autres actifs

Le total des autres actifs ressort en 2023 à 8 728 K€ contre 20 150 K€ en 2022. La variation de ce poste s'explique principalement par la variation de la créance sur l'Etat au titre de la TVA, ainsi que d'une créance sur un partenaire au titre d'un dossier en co-baillage.
Le poste « autres actifs » comprend :
• des dépôts de garantie versés 104 K€ (98 K€ en 2022),
• des créances sur l'Etat au titre de la TVA pour 5 742 K€ (19 172 K€ en 2022),
• des débiteurs divers pour 2 882 K€ (880 K€ en 2022) dont principalement des subventions à recevoir pour 1 120 K€ (848 K€ en 2022) et divers comptes débiteurs pour 1 762 K€ (32 K€ en 2022) dont 1603 K€ au titre de créance auprès d'un partenaire au titre d'un dossier en co -baillage.

3.1.4. Comptes de régularisation

D'un montant de 460 K€ (777 K€ en 2022), ils enregistrent principalement des charges constatées d'avance pour 50 K€ (65 K€ en 2022) et divers produits à recevoir pour 409 K€ (713 K€ en 2022).

3.2 Passif

3.2.1. Capitaux propres

La société BAIL ACTEA, au 31 décembre 2023, est dotée d'un capital de 76 838 K€ entièrement libéré, composé de 4 802 375 actions de 16 € détenu à hauteur de 99.99% par CCLS.

3.2.2. Evolution des capitaux propres

	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Dividendes distribués
Bilan au 31/12/2022	**76 838**	**7 231**	**6 158**	**-23 405**	**-19 752**	
Affectation résultat 2022 (AG 09/05/2023)				-19 752	19 752	

Augmentation de capital (Dividende en actions)						
Bilan au 31/12/2023	**76 838**	**7 231**	**6 158**	**-43 157**	**-14 932**	

Outre l'évolution du capital rappelé dans les faits significatifs de l'exercice au point I, les réserves se décomposent comme suit :
Réserves légales : 5 295
Autres réserves : 862

Le résultat 2023 ressort négatif à 14 932 K€ contre un résultat négatif de 19 752 K€ en 2022.

3.2.3. Fonds pour risques bancaires généraux

Ce fonds est destiné à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'ANC 2014-07. Il s'élève à 800 K€ en 2023. Aucun mouvement constaté au titre de l'exercice 2023.

3.2.4. Provisions

Elles sont dotées conformément au règlement du Comité de la Réglementation Comptable sur les passifs. Elles concernent principalement des provisions pour litiges et risques d'exploitation.

	2023	**2022**
Provisions pour litiges et risques d'exploitation	1 649	1 783
Dont		
Dotations nettes aux provisions	426	164
Reprises nettes aux provisions	560	187

Comprises en dotations nettes aux provisions, une dotation complémentaire aux autres provisions pour couts du risque (379 K€ en 2023 contre 132 K€ en 2022), ainsi qu'une provision au titre des indemnités de fin de carrière pour 46 K€. Une reprise de provision pour couts du risque de 269 K€ a été constatée en 2023 contre 159 K€ en 2022, ainsi qu'une reprise de provision de 204 K€ au titre des litiges prudhommaux.

3.2.5. Dettes envers les établissements de crédit

Elles représentent :
- les emprunts à terme auprès des banques : 1 619 000 K€
- dont emprunts souscrits au cours de l'exercice : 530 000 K€
- dont emprunts remboursés au cours de l'exercice : 527 000 K€
- les intérêts courus non échus sur emprunts : 3 798 K€

Etat des échéances	**Total au 31/12/2023**	**Moins de 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**
Dettes à vue	0				
Intérêts courus	0	0			
Dettes à terme	1 619 000	173 000	511 000	935 000	0
Intérêts courus	3 798	3 798			

3.2.6. Autres passifs et comptes de régularisation

Les autres passifs se décomposent de la façon suivante :

	2023	**2022**
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs d'immobilisations et frais généraux	19 404	13 847
Dettes sociales	3 270	3 491
Dettes fiscales (Impôt Société)	0	0
Autres dettes d'exploitation	902	939
Dettes diverses		
TVA restant à payer	5 102	12 710
Autres dettes diverses	781	1 814

Les dettes sociales comprennent les charges à payer sur rémunérations pour 2 891 K€ (3 024 K€ en 2022), les organismes de sécurité sociale et de retraite pour 356 K€ (438 K€ en 2022) et les taxes assises sur salaires pour 24 K€ (27 K€ en 2022).
Les autres dettes d'exploitation comprennent divers tiers mainteneurs (899 K€ en 2023 contre 931 K€ en 2022) et les divers tiers assureurs (3 K€ en 2023).
En dettes diverses, la TVA à payer s'explique principalement par la TVA facturée et les autres dettes par les charges à payer groupe et hors groupe.

Les comptes de régularisation passif sont inscrits pour 24 759 K€ (contre 21 370 K€ en 2022) et comprennent les loyers perçus ou comptabilisés d'avance sur opérations de crédit-bail et location.

IV. -- Notes sur le hors bilan

4.1 - Engagements reçus

Il s'agit essentiellement d'engagement de garantie reçus d'établissement de crédit ou de la clientèle.

4.2 - Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle se montent à 71 785 K€.

4.3 - Degré d'exposition aux risques de marche

La société n'a plus recours depuis 2017 à des instruments financiers présentant un risque de marché.

4.4 Détail des engagements de hors bilan

	31/12/2023	31/12/2022
Ligne de crédit accordé à Bail Actéa par le groupe		
Cautions et garanties reçues d'établissement de crédit	48 378	70 501
Cautions et garanties reçues de la clientèle	72 457	70 223
Engagements en faveur de la clientèle	71 785	84 692

Il n'y a plus de Ligne de crédit accordé à Bail Actea par le Groupe depuis le 31/12/2021.

V - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Produits et charges sur opérations interbancaires

Les charges nettes payés en 2023 sur opérations interbancaires pour un montant de 18 386 K€ (3 554 K€ en 2022) concernent des opérations d'emprunts à terme pour 22 096 K€ (3539 K€ en 2022) et des intérêts perçus sur comptes ordinaires de banque pour 3 709 K€ (intérêts payés en 2022 : 1 5 K€).

5.2 Produits et charges sur opérations de crédit-bail, location financière et location avec option d'achat

Les intérêts et produits assimilés sur opérations de crédit-bail et location financière se décomposent en loyers et autres produits d'activités de crédit-bail et location financière pour 542 824 K€ (480 479 K€ en 2022), en reprise liées aux dépréciations de créances pour 1 922 K€ (1 425 K€ en 2022).
Les intérêts et charges assimilées se ventilent en dotations aux amortissements pour 508 707 K€ (465 541 K€ en 2022), en dotations liées aux dépréciations des créances pour 8 489 K€ (1 965 K€ en 2022), pertes sur créances pour 8 K€ (4 K€ en 2022), en moins-values de cessions pour 4 528 K€ (12 100 K€ en 2022) et en autres charges d'activité de crédit-bail et location financière pour 98 K€ (121 K€ en 2022).

5.3 - Commissions (charges)

Les commissions versées s'élèvent au 31/12/2023 à 3 061 K€ (3 447 K€ en 2022).

5.4 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

D'un montant net positif de 110 K€ (positif de 125 K€ en 2022), ils enregistrent des produits d'assurances ou annexes.

5.5 - Charges générales d'exploitation

Elles se décomposent comme suit :

Charges générales d'exploitation	2023	2022
Frais de personnel	7 233	7 686
Impôts et taxes	157	132
Services extérieurs	3 155	3 406
Services fournis par des sociétés du groupe	4 121	3 475
Total	**14 666**	**14 699**

5.5.1. Charges de personnel

Frais de personnel	2023	2022
Salaires et traitements	4 482	4 695
Intéressement et participation des salaries	657	715
Impôts et taxes sur rémunérations	181	239
Autres charges sociales	1 913	2 037
Total des frais de personnel	**7 233**	**7 686**

Il convient de noter que :
• Les charges de refacturation groupe (utilisation des moyens et outils du groupe) sont en diminution par rapport à 2022 et s'élèvent à 332 K€ (475 K€ en 2022).
• La collecte de la taxe d'apprentissage a repris à compter de l'exercice 2020 au titre de l'année en cours et est calculée sur la masse brute. En 2023 cette taxe ressort à 28 K€ (34 K€ en 2022).
• Une prime dite « partage de la valeur » a été versée au cours de l'exercice pour 240 K€ suite à la décision unilatérale de le Direction Générale (248 K€ en 2022).
• La provision pour engagements de retraites à clôture de l'exercice s'élève à 214 K€ au 31 décembre 2023 après une dotation aux provisions de 46 K€ sur l'exercice 2023.

5.5.2. Autres frais administratifs

D'un montant de 7 434 K€ (7 013 K€ en 2022), ils recouvrent l'ensemble des frais de fonctionnement propres à l'activité de Bail Actea à savoir les impôts et taxes 157 K€ (132 K€ en 2022), les services extérieurs et les services fournis par des sociétés du groupe 7 277 K€ (6 881 K€ en 2022).

Compte tenu de la position déficitaire en 2023 et en 2022, aucune cotisation CVAE (à l'exception de la cotisation minimale) et C3S n'a été constatée dans les comptes.

Détail des services extérieurs et services fournis par des sociétés du groupe	2023	2022
Achats non stockés	208	285
Services extérieurs	3 806	3 400
Autres services extérieurs	3 134	3 078
Dotations et reprises de provisions pour risques et charges	112	112
Autres charges	17	6
	7 277	**6 881**

5.6 - Coût du risque

	2023	2022
Total	**-1 738**	**-110**
Se décomposant comme suit		
Plus ou moins-value sur cessions ITNL et pertes en capital	-432	-319
Dotations et Reprise de provisions autres coûts du risque	245	136
Dotations et reprises liées aux dépréciations des immobilisations louées	-1 551	74
Dont		
Dotations aux dépréciations	1 994	513
Reprises aux dépréciations	443	587

5.7 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Il s'agissait en 2022 des mises aux rebuts des agencements et installations des anciens locaux du boulevard de la Liberté. Sur 2023, la société a réalisé la cession d'une machine à affranchir.

5.8 - Impôts sur les sociétés

Il s'établit à 0 K€ compte tenu du déficit 2022 et en 2023.

5.9 - Dotations / reprises de FRBG et provisions règlementées

Ce fonds est destiné à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'ANC 2014-07. Il n'y a pas eu de mouvement en 2022 et en 2023.

VI - Autres informations

6.1 – Effectifs

Les effectifs au 31 décembre 2023 sont de 80 personnes (88 en 2022).
Pour l'indicateur de l'effectif moyen, celui-ci est désormais celui défini par l'article D 123-200 du Code de commerce (PCG art. 832-19, 833-19, 834-14 et 835-14) ; Il est égal à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, soit pour 2023 : 83.00 contre 86.50 en 2022.

6.2 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil d'administration. Pour des raisons de confidentialité, les informations relatives aux rémunérations, avances, crédits et engagements octroyés en faveur des membres des organes de Direction ne sont pas fournies puisqu'elles aboutiraient à identifier les situations de membres déterminés.

6.3 - Information sectorielle

Le but de l'information sectorielle est de décomposer les agrégats du compte de résultat en fonction des différents métiers et des différentes zones géographiques dans lesquelles le métier est exercé. Dans la mesure où la société Bail Actea n'exerce que le métier de Crédit bailleur dans le secteur géographique du groupe Crédit Mutuel Nord, son actionnaire, cette information n'est pas détaillée. Les encours financiers au 31/12/2023 s'établissaient de la façon suivante :

Encours financiers en M€	2023	2022
France	1 687	1 595
Belgique	25	16

6.4 - Résultat financier et réserve latente

En tant que société de financement effectuant des opérations de crédit-bail et de location financière, la société tient parallèlement une comptabilité financière. Elle fait ressortir un résultat financier après prise en compte d'un amortissement de chaque opération sur la base du taux de rendement attendu du capital engagé. Le résultat financier est égal au résultat social auquel est substitué notamment aux amortissements, aux plus et moins-values et aux dépréciations liées aux créances douteuses leurs équivalents financiers. La réserve financière est constituée des écarts cumulés entre résultats financiers et résultats sociaux. Enfin il est constaté un impôt différé financier passif dès lors que la comptabilité financière aboutit à différer dans le temps une partie des résultats par rapport aux résultats sociaux.

6.4.1. Passage du résultat social au résultat financier

	2023	2022
Résultat comptable avant impôt	-14 932	-19 752
Différence entre amortissements financiers et amortissements sociaux (immobilisations données en location)	21 121	17 282

Différence entre plus et moins-values sociales et financières	3 148	12 110
Différence entre dépréciations sociales et dépréciations financières sur immobilisations données en location	-2 255	-449
Autres éléments et linéarisation loyers covid		
Résultat financier avant impôt au 31 décembre	7 082	9 191
Impôt sur les bénéfices et impôt différé		
Résultat financier net	**7 082**	**9 191**

6.4.2 Analyse de la réserve latente

Etat des échéances	31/12/2023	31/12/2022
Résultat financier net	7 082	9 191
Dotation à la réserve latente	22 015	28 943
Réserve latente nette		
Impôt différé passif		
Réserve latente brute	123 839	101 823

6.5 Consolidation

La société Bail Actéa est consolidée dans les comptes du Groupe BFCM par la méthode de l'intégration globale.

6.6 Evènements postérieurs à la clôture

Depuis le 1er janvier 2024, dans le cadre de la convergence de la filière leasing, l'ensemble des salariés de Bail Actéa a été transféré chez Crédit Mutuel Leasing.

V. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société BAIL ACTEA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BAIL ACTEA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Votre société comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (2.2.2 « Evaluation des créances et des dettes »,
2.2.3.1 « Autres provisions pour pertes et charges », 3.1.1 « Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat, location simple », 5.2 « Produits et charges sur opérations de crédit-bail, location financière et location avec option d'achat » et 5.6 « Coût du risque » de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous portant sur les informations relatives aux délais de paiement.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :
• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense le 26 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Mazars	**Deloitte & Associés**
Anne Veaute	Marjorie Blanc Lourme
Associée	Associée

VI. — Rapport de gestion

Le rapport de gestion de la société est tenu à la disposition du public au siège social de la société.